

Le Principal,

Aux parents d'élèves du collège Gisèle Guillemot

Mondeville, le 21 juin 2019

Objet : paiement de la demi-pension

Le Principal

Madame, Monsieur,

Intendance

Il vous est rappelé que la cantine scolaire doit être réglée en intégralité à chaque fin de trimestre et à fortiori avant la fin de l'année scolaire.

Dossier suivi par  
F. VILLEROY

Téléphone  
02 50 22 15 86

**A défaut de règlement, une procédure contentieuse de recouvrement peut-être mise en œuvre aux frais de la famille selon la réglementation en vigueur et la réinscription au service de demi-pension l'année suivante peut-être soumise à l'examen de la dette en question.**

Mél. :  
ce.0141256p@ac-caen.fr

2 rue Gisèle Guillemot  
14120 Mondeville

Par ailleurs aucun certificat de fin de scolarité ne pourra être remis si des dettes vis-à-vis de l'établissement sont constatées.

Il est maintenant possible de régler les factures de demi-pension de vos enfants par internet via un site de paiement sécurisé.

Ce service est accessible selon la procédure suivante :

- se connecter à scolarité services par l'intermédiaire de l'adresse <https://teleservices.ac-caen.fr/ts>
- saisir son identifiant et son mot de passe de connexion (ce sont les mêmes identifiants parents ENT)
- choisir le menu « paiement en ligne des factures ». Vous accéder alors à la visualisation de votre montant à payer.

**Les moyens de paiement par chèques et espèces sont toujours en vigueur auprès du service intendance du collège.**

Je vous prie d'agréer Madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,  
D. PERRIER

